

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Appel d'offres ouvert
Référence :	2026FCS0017
Date de mise en ligne :	Le lundi 24 août 2026 à 10:07:07
Date de clôture :	Le mercredi 30 septembre 2026 à 12:00:00
Titre :	Approvisionnement en carburants et services associés de la Communauté de Commes Vitry, Champagne et Der et de la Ville de Vitry-le-François
Descriptif :	L'approvisionnement en stations-services de carburants et services associés pour alimenter les véhicules et engins de la Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der (C.C.V.C.D) et de la Ville de Vitry-le-François.

L'approvisionnement à la pompe se fera par le biais de cartes accréditives à partir des points de livraison dont les adresses seront précisées par le candidat.

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES COLLEGIALEMENT

Question n° 3	Posée le 15/09/2026 à 17:00:33 Bonjour, Depuis 2025, nous observons l'apparition de nouveaux acteurs sur le marché des cartes carburant. Ces acteurs proposent des cartes professionnelles uniques, adossées aux réseaux VISA ou Mastercard, regroupant sur un seul support différents usages (titre-restaurant, voyage, carte affaires, carte cadeaux, carte mobilité). Contrairement aux cartes carburant classiques, ces solutions mettent en avant un accès annoncé à 100 % du réseau, via un simple paramétrage depuis l'espace client. • Toutefois, cette couverture du réseau doit être appréciée au regard des restrictions fonctionnelles attendues. En pratique, lorsque la carte est paramétrée pour autoriser exclusivement l'achat de carburant, son usage est alors limité aux distributeurs automatiques de carburant (DAC), ce qui réduit le nombre de points d'acceptation effectivement accessibles. • À l'inverse, l'absence de restriction d'usage permet un accès élargi incluant les boutiques des stations-service, mais ne permet plus de garantir une affectation exclusive de la dépense au carburant, ni une traçabilité fine des usages. Par ailleurs, selon les paramétrages retenus, ces solutions ne permettent pas toujours de se prémunir intégralement contre les risques de fraude ni de répondre à certaines spécificités propres au marché de la carte carburant. • Ces cartes ne permettent pas de bloquer le type de carburant a priori (avant la prise de carburant) • Ces cartes ne permettent pas de remonter automatiquement les litres et les produits utilisés. Les acteurs en places qui disent le faire réalisent en fait des estimations erronées. L'obtention d'un niveau de détail équivalent nécessite alors une action du conducteur, notamment via la transmission du justificatif de paiement au moyen d'un outil de type note de frais. En outre, elles peuvent exposer l'acheteur public à un risque de non-conformité, de détournement d'usage, ainsi qu'au non-respect de l'article L3 du Code de la commande publique, notamment en matière de contrôle de l'utilisation des deniers publics. Aussi, afin de clarifier vos attentes et vos exigences, et de nous assurer de la parfaite adéquation de la solution proposée avec votre besoin, pourriez-vous nous confirmer votre position sur les points suivants : La carte souhaitée
---------------	---

doit-elle permettre le blocage (avant prise du carburant) des dépenses par type de carburant (par exemple : autoriser le diesel et interdire le sans-plomb) ?• La carte doit-elle interdire l'achat de denrées alimentaires, tout en permettant l'achat de produits connexes automobiles en boutique (par exemple : AD Blue) ?• La carte proposée doit-elle permettre la saisie du kilométrage lors des transactions ?• Le non-respect de ces paramètres doit-il être assorti de la génération automatique d'un rapport de fraudes ou de transactions suspectes ?• L'ensemble des transactions doit-il remonter automatiquement dans votre espace client, en mentionnant les données suivantes : kilométrage, type de produit acheté (SP95, SP98, gazole), prix unitaire et quantité (litrage) ?• Cette remontée de données doit-elle être effectuée sans action du conducteur et être accessible 24h/24 depuis l'espace client ?• Autorisez-vous l'usage par le conducteur de son téléphone portable ou d'un tout autre système type note de frais afin de prendre des photos des reçus et faire remonter les informations ?• Autorisez-vous des estimations approximatives (non exactes) de ces données ? »• Souhaitez-vous récupérer la TICPE pour vos véhicules ? Si oui, lesquels ? Pour récupérer la TICPE, quelle solution voulez-vous adopter afin d'avoir une remontée précise des litres consommés et donc des montants à récupérer ?Cordialement

Répondue le 16/09/2026 à 12:24:57

Bonjour,

Veuillez trouver ci-après les réponses aux questions posées:

- La carte souhaitée doit-elle permettre le blocage (avant prise du carburant) des dépenses par type de carburant (par exemple : autoriser le diesel et interdire le sans-plomb) ? OUI
- La carte doit-elle interdire l'achat de denrées alimentaires, tout en permettant l'achat de produits connexes automobiles en boutique (par exemple : AD Blue) ? Mise à part l'achat d'ADBlue, aucun achat autre que du carburant
- La carte proposée doit-elle permettre la saisie du kilométrage lors des transactions ? OUI
- Le non-respect de ces paramètres doit-il être assorti de la génération automatique d'un rapport de fraudes ou de transactions suspectes ? NON
- L'ensemble des transactions doit-il remonter automatiquement dans votre espace client, en mentionnant les données suivantes : kilométrage, type de produit acheté (SP95, SP98, gazole), prix unitaire et quantité (litrage) ? OUI
- Cette remontée de données doit-elle être effectuée sans action du conducteur et être accessible 24h/24 depuis l'espace client ? OUI
- Autorisez-vous l'usage par le conducteur de son téléphone portable ou d'un tout autre système type note de frais afin de prendre des photos des reçus et faire remonter les informations ? NON
- Autorisez-vous des estimations approximatives (non exactes) de ces données ? NON
- Souhaitez-vous récupérer la TICPE pour vos véhicules ? Si oui, lesquels ? NON

Bien cordialement

Le Service Marchés Publics

Question n° 2

Posée le 15/09/2026 à 16:50:28

La consultation semble intégrer une exigence de couverture européenne dans un périmètre global. Au regard des différences d'usages et de besoins entre le territoire national et l'international, ce périmètre unique est susceptible de limiter l'accès à la consultation pour certains opérateurs disposant d'une couverture particulièrement performante en France. Dans ce contexte, une réflexion sur un allotissement distinguant les usages France et Europe est-elle envisagée, afin de favoriser une mise en concurrence plus large et une optimisation économique des offres ?

Répondue le 16/09/2026 à 11:50:54

Bonjour,

Aucune exigence de couverture européenne n'est demandé. Seule la référence aux norme européennes est demandé.

Le CCTP a été corrigé en ce sens et le CCTP corrigé vient remplacé le CCTP initial.

Bien cordialement

Le service Marchés Publics

Fichier transmis : 20260326_CCTPCarburantscorrige.pdf

Question n° 1

Posée le 25/08/2026 à 09:02:39

Bonjour ,

Sur le document fincaier est mentionné une remise en % , pouvons nous vous propsoer une remise en euros sans entrainer l'irrégularité de l'offre?

Cordialement

Répondue le 31/08/2026 à 15:33:59

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir répondre conformément aux documents de consultation, soit de proposer une remise en pourcentage.

Dans le cas contraire, votre offre sera jugée irrégulière.

Bien cordialement

Le Service des Marchés Publics
